



*Les personnels de catégorie C : agents des services hospitaliers, aides soignants-es, adjoints administratifs, ouvriers constituent la majorité des agents des établissements. Ils sont aussi les oubliés des différentes revalorisations de carrières qui ont été obtenues ces dernières années.*

# Catégories C : le changement c'est pour quand ?



Un agent des services hospitaliers qualifié démarrant au SMIC mettra huit ans pour gagner 23 euros de plus par mois, l'évolution de carrière (durée moyenne) sur 30 ans sera de moins de 300 euros net.



Un-e aide-soignant-e (ou auxiliaire de puériculture) est embauché-e avec un salaire de base (hors prime) de 4,63 euros au dessus du SMIC (ils-elles sont pourtant titulaires d'un diplôme d'Etat !).



Un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe (chargé de tâches administratives comportant la connaissance et l'application de dispositions législatives et réglementaires, pouvant également être chargé de fonctions d'accueil et de secrétariat et être affecté à l'utilisation de matériels de communication) démarre aussi au SMIC.



Un ouvrier professionnel qualifié (effectue des tâches techniques nécessitant une expérience professionnelle et ayant un niveau de formation au moins équivalent à un CAP) débute aussi sa carrière 4,63 euros au dessus du SMIC.

## Déroulements de carrière particulièrement inégaux !

- Les premiers échelons des catégories C progressent entre 1 et 3 points indiciaires (4,63 à 13,89 euros). Alors que les débuts de carrière des catégories A progressent quant à eux entre 14 et 25 points (64,82 à 115,75 euros).
- 
- La smicardisation atteint de plus en plus d'agents de la Fonction Publique Hospitalière. L'infime augmentation octroyée au 1<sup>er</sup> janvier de 0,3% (4 euros net) entraînera le relèvement d'un point indiciaire les premiers échelons de l'échelle 3.
- Plusieurs protocoles ont permis des revalorisations, très inégales certes, des catégories classées en B et en A, alors que les catégories C sont restées sur le carreau ...
- Les inégalités salariales s'accroissent de plus en plus et les perspectives de revalorisations pour 2013 sont aujourd'hui inexistantes, le gouvernement ayant annoncé la poursuite du gel de la valeur du point.

Loin de nous l'idée de penser que certains gagneraient trop, ce sont les agents de catégorie C qui sont sous payés !

La perte du pouvoir d'achat des agents de la catégorie C, année après année, fragilise encore plus ces personnels.

***Ensemble, toutes filières C confondues, exigeons une reconnaissance de ces métiers, de leurs compétences, de leurs spécificités. Ils sont essentiels dans les structures de santé.***

**Les agents de la catégorie C ne doivent plus être laissés pour compte !**

**Revendications Sud Santé Sociaux :**

- **300 euros d'augmentation des salaires**
- **Suppression de tous les quotas sur les grades supérieurs et exceptionnels.**
- **Passage à durée minimum des échelons.**
- **Droit à la formation continue et professionnelle pour tous-tes et augmentation de leurs financements.**
- **Prime de service intégrale pour tous et toutes (titulaires et contractuels sans pénalités).**
- **Revalorisation des grilles indiciaires (pas de salaires en dessous de 1700 euros net).**
- **Intégration des primes dans le salaire de base.**

*Dans plusieurs départements des pétitions circulent, des délégations ont été organisées auprès des préfets et des directeurs d'Agences Régionales de Santé. Il est indispensable d'amplifier ces actions et construire un véritable mouvement revendicatif national le plus unitaire possible pour imposer la prise en compte de ces revendications, afin que l'ensemble des personnels de la Fonction Publique Hospitalière obtienne une véritable reconnaissance salariale. SUD Santé-Sociaux s'y engage !*

# **Catégories C : Osons dire NON aux bas salaires !**

Le 8 janvier 2013